



## Fiche de données de sécurité

page: 1/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

#### 1.1. Identificateur de produit

## ARDROX 3140, Aerosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: inhibiteur de corrosion

Utilisation non recommandée: Aucun connu

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Union Chimie  
Industrie Chimique  
Union Chimie  
Industrie Chimique  
France  
+33.(0)1.11.88.88  
PUO@s.chimie.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

page: 2/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic 3 | H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Flam. Aerosol 1   | H222 Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Flam. Aerosol 1   | H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                |

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:  
Danger

Mention de Danger:

|      |  |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseil de Prudence (Prévention):

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Hydrocarbures, C9-C11, isoalcanes, cycloalcanes, < 2 % aromatiques

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C9-C11, isoalcanes, cycloalcanes, < 2 % aromatiques, Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnementsolaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

organique(s)

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Teneur (W/W):  $\geq 3\%$  -  $< 5\%$

Asp. Tox. 1

Numéro d'enregistrement REACH:

Flam. Liq. 2

01-2119484651-34

Skin Corr./Irrit. 2

STOT SE 3 (sommolence et vertige)

Aquatic Chronic 2

H315, H411, H225, H304, H336

Hydrocarbures, C9-C11, isoalkanes, cycloalkanes, < 2 % aromatiques

Teneur (W/W):  $\geq 15\%$  -  $< 20\%$

Asp. Tox. 1

Numéro CAS: 64742-48-9

Flam. Liq. 3

Numéro-CE: 919-857-5

STOT SE (Système Nerveux Central) 3

Numéro d'enregistrement REACH:

(sommolence et vertige)

01-2119463258-33

H226, H304, H336

EUH066

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

Teneur (W/W):  $\geq 12,5\%$  -  $< 15\%$

Asp. Tox. 1

Numéro CAS: 64742-48-9

Flam. Liq. 3

Numéro-CE: 265-150-3

H226, H304

Hexane

Teneur (W/W):  $\geq 0,1\%$  -  $< 0,2\%$

Flam. Liq. 2

Numéro CAS: 110-54-3

Repr. 2 (fertilité)

Numéro-CE: 203-777-6

Asp. Tox. 1

Numéro INDEX: 601-037-00-0

STOT RE 2

Skin Corr./Irrit. 2

STOT SE 3 (sommolence et vertige)

Aquatic Chronic 2

H225, H304, H315, H336, H361f, H373, H411

### Les limites de concentrations spécifiques

STOT RE 2:  $\geq 5\%$

Sulfonic acids, petroleum, sodium salts

Teneur (W/W):  $\geq 1\%$  -  $< 2\%$

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro CAS: 68608-26-4

Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 271-781-5

H319, H315

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

page: 6/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:  
jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

oxydes de carbone

Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Veiller à la bonne aération des locaux. Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser une installation anti-déflagrante.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. L'accès à l'aire de stockage n'est autorisé qu'aux personnes formées de manière appropriée. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter l'éclairage naturel direct.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: < 50 °C

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Le produit peut être endommagé si la température maximale est dépassée pendant une période prolongée. Le produit emballé doit être protégé contre le dépassement de la température indiquée.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

106-97-8: butane

VME 1.900 mg/m<sup>3</sup> ; 800 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

110-54-3: Hexane

VME 72 mg/m<sup>3</sup> ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 72 mg/m<sup>3</sup> ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

### Valeur Limite Biologique (VLB)

Pas de données disponibles.

### Composants avec DNEL

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5306 mg/m<sup>3</sup>

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 13964 mg/kg pc/jour

64742-48-9: Hydrocarbures, C9-C11, isoalkanes, cycloalkanes, < 2 % aromatiques

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 208 mg/kg pc/jour

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 871 mg/m<sup>3</sup>

110-54-3: Hexane

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 75 mg/m<sup>3</sup>

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. (Filtre combiné EN 14387 Type AX-P)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Etat physique:          | aérosol   |
| Couleur:                | brun foncé  |
| Odeur:                  | de l'hydrocarbures  |
| Valeur du pH:           | non applicable  |
| Point de fusion:        | non déterminé   |
| début d'ébullition:     | non déterminé   |
| Point d'éclair:         | 45 °C<br>Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. |
| Inflammabilité:         | Extrêmement inflammable.  |
| Pression de vapeur:     | (20 °C)<br>non déterminé  |
| Densité:                | (50 °C)<br>non déterminé<br>0,860 g/cm <sup>3</sup><br>(20 °C)    |
| Viscosité, cinématique: | (20 °C)<br>non applicable   |
| Risque d'explosion:     | (40 °C)<br>non applicable   |
| Propriétés comburantes: | aucune propriété explosive<br>non comburant                       |

### 9.2. Autres informations

page: 10/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Miscibilité avec l'eau:

non miscible

Temps d'écoulement:

non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Irritation

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Evaluation de l'effet irritant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation: Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

#### Autres informations sur la toxicité

A une action dégraissante sur la peau.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué conformément au règlement (CE) No 1272/2008 et est classé en fonction de ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'écoulement même de petites quantités dans le sous-sol peut contaminer l'eau potable. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

page: 13/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU UN1950  
Nom d'expédition des AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: D

RID

Numéro ONU UN1950  
Nom d'expédition des AEROSOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

### Transport fluvial intérieur

ADN

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Numéro ONU UN1950  
 Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS  
 Classe(s) de danger pour le transport: 2.1  
 Groupe d'emballage: Pas applicable  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche  
 Non évalué

### Transport maritime

#### IMDG

Numéro ONU: UN 1950  
 Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS  
 Classe(s) de danger pour le transport: 2.1  
 Groupe d'emballage: Pas applicable  
 Dangers pour l'environnement: Polluant marin: NON  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

### Sea transport

#### IMDG

UN number: UN 1950  
 UN proper shipping name: AEROSOLS  
 Transport hazard class(es): 2.1  
 Packing group: Not applicable  
 Environmental hazards: no  
 Marine pollutant: NO  
 Special precautions for user:

### Transport aérien

#### IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 1950  
 Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, FLAMMABLE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 2.1  
 Groupe d'emballage: Pas applicable  
 Dangers pour l'environnement: Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire  
 Précautions particulières à

### Air transport

#### IATA/ICAO

UN number: UN 1950  
 UN proper shipping name: AEROSOLS, FLAMMABLE  
 Transport hazard class(es): 2.1  
 Packing group: Not applicable  
 Environmental hazards: No Mark as dangerous for the environment is needed  
 Special precautions

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

prendre par l'utilisateur:

for user:

#### 14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

#### Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

|                            |            |                     |               |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement:                 | Non évalué | Regulation:         | Not evaluated |
| Expédition approuvée:      | Non évalué | Shipment approved:  | Not evaluated |
| Nom de la pollution:       | Non évalué | Pollution name:     | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire:            | Non évalué | Ship Type:          | Not evaluated |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 28, 29, 3

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: AEROSOLS INFLAMMABLES Aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (1) Faible polluant de l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 36,59,84

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                   |  |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique  |
| Flam. Aerosol     | Aérosols inflammables  |
| Asp. Tox.         | Danger par aspiration  |
| Flam. Liq.        | Liquides Inflammables  |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée   |
| STOT SE           | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)   |
| Repr.             | Toxicité pour la reproduction  |
| STOT RE           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée  |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire   |
| H222              | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H229              | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.   |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| H225              | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H336              | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H226              | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H361f             | Susceptible de nuire à la fertilité.   |
| H373              | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| EUH066            | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

page: 17/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 27.04.2020

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Produit: **ARDROX 3140, Aerosol**

(ID Nr. 30706300/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 02.05.2020

### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.